Nations Unies A/70/859

Assemblée générale

Distr. générale
2 mai 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 113 c) de l'ordre du jour
Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Note du Secrétaire général

1. L'Assemblée générale, au paragraphe 2 de la section II de sa résolution 2997 (XXVII), a décidé que le secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aurait à sa tête un Directeur exécutif qui serait élu par l'Assemblée, sur proposition du Secrétaire général, pour un mandat de quatre ans.

2. Par sa décision 60/409, l'Assemblée générale, sur proposition du Secrétaire général, a élu Achim Steiner (Allemagne) au poste de Directeur exécutif du PNUE pour un mandat de quatre ans allant du 15 juin 2006 au 14 juin 2010. Par sa décision 64/420, l'Assemblée a réélu, sur proposition du Secrétaire général, M. Steiner pour un nouveau mandat de quatre ans allant du 15 juin 2010 au 14 juin 2014. Par sa décision 68/416, l'Assemblée a réélu, sur proposition du Secrétaire général, M. Steiner pour un nouveau mandat de deux ans allant du 15 juin 2014 au 14 juin 2016.

3. À l'issue d'un examen approfondi et d'une évaluation exhaustive des candidats à la succession de M. Steiner, le Secrétaire général souhaite proposer la candidature d'Erik Solheim (Norvège) à l'élection au poste de Directeur exécutif du PNUE, pour un mandat de quatre ans allant du 15 juin 2016 au 14 juin 2020.

16-07171 (F) 020516 020516

Merci de recycler